

Protocole de réalisation de l'enquête Précautions standard en SSIAD 2017

Contexte :

Cette enquête 2017 fait suite à un travail réalisé conjointement entre un SSIAD et l'Antenne Régionale de Lutte contre les Infections Nosocomiales Languedoc Roussillon (ARLIN LR) sur les protocoles à destination des professionnels aides-soignants et/ou infirmiers salariés. Jusqu'à présent aucune évaluation régionale des précautions standard n'avait été proposée à ces professionnels. Tous les établissements SSIAD de l'Hérault sont invités à y participer, ainsi que les SSIAD de Haute-Garonne. En effet, l'audit a été proposé et accueilli favorablement par nos collègues de Midi Pyrénées (ARLIN MP) suite à la fusion des 2 régions.

Les précautions «standard» ont pour objectif d'assurer une protection systématique du personnel et des patients vis à vis des risques infectieux liés au contact avec le sang, les liquides biologiques, tout produit d'origine humaine, la peau lésée et les muqueuses. Ces mesures doivent être appliquées à l'ensemble des patients quel que soit leur statut infectieux.

Le programme national de prévention des Infections Associées aux Soins (IAS), PROPIAS (PROgramme de Prévention des Infections Associées aux Soins), demande de renforcer l'observance des précautions « standard », pour tout patient/résident, lors de tous les soins et en tout lieu.

Cet audit évalue l'application des précautions standard :

- au niveau de l'établissement (politique, procédures, moyens mis à disposition et évaluation)
- au niveau des professionnels salariés aides-soignants et/ou infirmiers (formation, moyens et attitudes)

A partir de ce bilan, l'établissement pourra élaborer des actions d'amélioration.

Déroulement de l'enquête 2017 :

Les **questionnaires** élaborés et validés par le groupe de travail SSIAD (Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées) lors de la dernière réunion du 08 février 2017, sont mis à disposition par l'ARLIN LR et l'ARLIN MP à partir de l'application Google document, pour une saisie en ligne. Il vous faut une autorisation d'accès à Google doc, mais pas de compte Google.

Chaque établissement de SSIAD qui souhaite réaliser cet audit devra s'inscrire en précisant le nom de la personne chargée de son organisation au sein de l'établissement, en général l'infirmier coordonnateur, à partir d'un lien mis à sa disposition.

Dès réception de cet engagement,

- L'ARLIN adresse au coordonnateur du SSIAD (dans un délai d'une semaine) :
 - **le lien** pour la saisie de l'évaluation de la structure,
 - **le(s) lien(s)** pour la saisie des questionnaires à transmettre à **chaque professionnel paramédical** salarié (AS et/ou IDE).
- Le coordonnateur du SSIAD sera donc chargé :
 - de renseigner la fiche structure en une seule fois,
 - de dresser la liste des professionnels concernés par l'évaluation,
 - de mettre à disposition des professionnels un poste informatique dans la structure où ils pourront se connecter sur le lien en ligne,

Protocole de réalisation de l'enquête Précautions standard en SSIAD 2017

- de contrôler 15 jours après l'envoi que la saisie a bien été faite et relancer ceux qui n'auraient pas encore répondu,
- de saisir les fiches des salariés sur le lien approprié si l'audit est réalisé sur papier par le soignant :
 - à la fin de la saisie d'une fiche, le professionnel cliquera sur « envoyer » en bas de page, ce qui alimentera directement un fichier à l'ARLIN pour une analyse des données,
 - ce même lien sera utilisé autant de fois que de professionnels qui réalisent l'audit.

La saisie sera possible du 13 au 31 mars 2017.

Les réponses sont anonymes pour l'ensemble des professionnels.

Les professionnels doivent décrire leurs pratiques au quotidien et non pas leurs connaissances.

• Fiche structure

A remplir par le coordonnateur du SSIAD

Le formulaire est accessible sur internet pour une saisie directe en ligne, les résultats sont anonymes et directement incrémentés dans un fichier résultat.

Il évalue :

- Formation
- Moyen mis à disposition pour les soignants

• Fiche Professionnels (AS et/ou IDE), évaluation des pratiques

A remplir par chaque professionnel paramédical intervenant dans les prises en charge des patients du SSIAD

Le formulaire est accessible sur internet pour une saisie directe en ligne, les résultats sont anonymes et directement incrémentés dans un fichier résultat.

Il évalue :

- Formation
- Moyen mis à disposition des soignants
- Pratiques déclaratives des professionnels

• Résultats

Diffusés par l'ARLIN LR, à chaque SSIAD, avant la rencontre régionale

- Un corrigé argumenté de la fiche professionnel, à transmettre à tous les personnels paramédicaux intervenant dans le SSIAD afin que chacun analyse ses écarts de pratique et en comprennent les enjeux.
- Une présentation synthétique graphique des pratiques déclaratives des professionnels pour chaque SSIAD et une extraction complète des questionnaires saisis, sous Excel.
- Une présentation synthétique graphique et un rapport complet des résultats départementaux.

• Actions d'amélioration

Organisée par le SSIAD : A partir de cette évaluation, analyse en groupe de travail pour proposer des axes d'amélioration notamment en terme organisationnel et de moyens

Proposée par l'ARLIN : Organisation d'une journée régionale HAD et SSIAD le 18 mai 2017 pour la promotion des PS au domicile